

Décision du Maire

N° 2025-191

DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

**Objet : MÉDIATHÈQUE – AVENANT A LA CONVENTION N° 2025-11 –
CONTES POUR ENFANTS - ANNÉE 2025 – MARCHÉ DE SERVICES
SUR PROCÉDURE ADAPTÉE**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122.22 ;
- Vu la délibération n° 2020-26.05-6 du 26 mai 2020, par laquelle le Conseil Municipal de Montbéliard a délégué à son Maire et pour la durée du mandat une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent au titre des matières énumérées à l'article L.2122.22 et dans les conditions prévues à l'article L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Conformément à l'alinéa 4 de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Considérant que les conteurs de l'association « A la lueur des contes » ne seront pas disponibles le mercredi 22 octobre 2025 à 10h30, comme il était initialement prévu dans la convention n° 2025-11 ;
- Considérant que la compagnie « A la Lueur des Contes » propose de reporter la séance au samedi 25 octobre 2025 à 10h30, à la Médiathèque de Montbéliard ;
- Considérant que les autres dispositions restent inchangées et l'absence d'incidence financière sur le montant du contrat ;
- Conformément à l'article R. 2194-7 du Code de la commande publique.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide :

- De signer l'avenant à la convention n° 2025-11, ayant pour objet la modification de la date pour une séance « La Ronde des Histoires », avec la compagnie « A la Lueur des Contes ». **La séance initialement prévue le mercredi 22 octobre 2025 à 10h30 sera donc remplacée par une séance le samedi 25 octobre 2025 à 10h30 à la Médiathèque de Montbéliard.**

La présente décision sera inscrite au registre des décisions du Maire.

Fait à Montbéliard, le lundi 6 Octobre 2025

Le Maire

Pour le Maire, l'Adjoint délégué



Philippe TISSOT

Déposée en Sous-Préfecture le : 07/10/2025

Affichée le : 07/10/2025